

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

### **Elaboration du schéma directeur des eaux pluviales de Clohars Carnoët**

Le projet porte sur la constitution d'un zonage où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise des eaux de ruissellement et où il est nécessaire de prévoir des installations de collecte ou de stockage, voire de traitement des eaux pluviales.

L'enquête publique relative à l'élaboration du schéma directeur des eaux pluviales de la commune de Clohars Carnoët, se déroulera :

**du lundi 6 octobre 2014 au vendredi 07 novembre 2014 inclus,**

**pour une durée de 33 jours consécutifs**, à la Mairie de Clohars Carnoët aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-après :

- les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- le samedi de 9h00 à 12h00.

La Mairie de Clohars Carnoët constitue le siège de l'enquête, où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Clohars Carnoët pendant la durée de l'enquête. Durant la période de l'enquête publique, tout intéressé pourra se rendre à la Mairie de Clohars Carnoët, aux jours et heures d'ouverture, prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations et propositions éventuelles sur le registre d'enquête. Il pourra également communiquer au commissaire enquêteur, qui les annexera au registre, ses observations et propositions éventuelles par correspondance, adressée au nom du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête : Mairie de Clohars Carnoët - place du Général de Gaulle - 29360 Clohars Carnoët .

Le dossier sera également consultable sur le site Internet de la Commune de Clohars Carnoët à l'adresse Internet : [www.clohars-carnoet.fr](http://www.clohars-carnoet.fr). Le public n'aura pas le moyen de communiquer ses observations par voie électronique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Maire de Clohars Carnoët en version numérique ou en format papier, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Monsieur Roger GUILLAMET a été désigné par le Tribunal Administratif de Rennes, , commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur Jean-Yves LE COULS, commissaire enquêteur suppléant,

le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public les jours suivants :

- **le mercredi 8 octobre de 14h00 à 17h00**

- **le samedi 18 octobre de 9h30 à 12h30,**
- **le jeudi 23 octobre de 9h00 à 12h00**
- **le mardi 28 octobre de 9h00 à 12h00**
- **le vendredi 7 novembre de 14h00 à 17h30**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête (et les documents annexés) sera transmis au commissaire enquêteur et clos par lui.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Clohars Carnoët, ainsi que sur le site internet de la commune ([www.clohars-carnoet.fr](http://www.clohars-carnoet.fr)) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.